



QUAND ?	QUI ?	QUOI ?
Arrivée des familles sur l'aire d'accueil	Gestionnaire ORLÉANS MÉTROPOLE	- règlement intérieur qui informe que les familles qui ont des enfants scolarisés peuvent rester plus de 3 mois sur l'aire - courrier co-signé mairie et métropole qui rappelle l'obligation scolaire - dossier papier d'inscription scolaire mairie pour le premier degré
	ADAGV 45 (tous les services)	Rappelle l'obligation scolaire, rassure, sécurise, met en contact avec l'enseignante itinérante, parle de l'école aux enfants.
	Pôle social ADAGV 45	- aide à renseigner le dossier d'inscription
	Enseignante itinérante et référente famille	Sont en contact régulier pour faire du lien entre les familles sur le terrain et l'école. Rappeler de l'obligation scolaire. Écouter. Rassurer. Sécuriser. Échanger avec les enseignants·es et les directeur·trices. Proposer un accompagnement dans les écoles.
Pendant le séjour	Gestionnaire ORLÉANS MÉTROPOLE	- envoient chaque vendredi au « groupe partenariat » (mairie, ADAGV, Éducation Nationale) la liste des enfants d'âge scolaire stationnant sur l'aire d'accueil
	Mairie	- travail avec le pôle social pour faciliter les inscriptions rapides dans le 1 ^{er} degré - informe le « groupe partenariat » des inscriptions au fur et à mesure qu'elles sont validées - compare la liste hebdomadaire envoyée par la métropole avec sa liste d'inscrits
	Éducation Nationale	L'inspectrice rappelle aux directeurs qu'il est important et obligatoire de lui signaler l'absentéisme pour qu'elle puisse intervenir auprès des familles. L'enseignante itinérante s'assure que les conditions de scolarisation sont satisfaisantes autant pour les enfants que pour les enseignants ou le personnel scolaire. A la demande de l'enseignant elle organise l'accompagnement scolaire qui peut avoir des formes diverses en fonction du diagnostic de départ (évaluation de l'enfant si nécessaire et besoin de l'enseignant) et du fonctionnement de la classe : (co-intervention dans la classe, classe inversée, dans ou en dehors de la classe petits groupes mixtes, soutien spécifique ...) Est attentive à l'absentéisme et travaille avec les directeur·trices) pour mettre en place une relation avec les familles en cas d'absence, apprendre aux parents à informer l'école en cas d'absence, apprécier la valeur des excuses, faire un signalement à l'IEN.

Si les enfants ne sont pas inscrits dans la semaine qui suit l'arrivée des familles sur l'aire.	Mairie	La mairie envoie le courrier pour un ultime rappel à la loi qui est confié au service gestionnaire de la métropole.
	Métropole	distribue le courrier aux familles concernées.
	ADAGV45 Référente famille	Rencontre les familles pour bien expliquer le sens du courrier et accompagner à l'école
Si les enfants ne sont pas inscrits dans la première quinzaine qui suit l'arrivée de la famille sur l'aire.	MAIRIE	Signale à l'Inspection Académique les enfants non-inscrits
En fin de période	Tous les partenaires	Réunion partenariale pour faire le point et améliorer le dispositif.